

[Texte]

in the commissioning of the station. When the station had been commissioned, AECL subsequently operated it.

We continue to supply fuel and components and to keep in touch with modifications and changes to that station. We have also participated to a considerably lesser degree in the stations at Douglas Point and at Pickering, supplying components and specialist technician assistance in the assembly of the reactors.

We are currently engaged in a project near Karachi, West Pakistan, where we are completely responsible for the design, supply, construction, commissioning and putting into operation of a CANDU type nuclear power plant rated at 125 megawatts and the construction of that plant is just about completed. We expect to have it in service early next year. It is a completely turn-key operation, firm price, guaranteed-time performance and so forth. That particular total coverage is a form of business that we have subsequently dropped out of but we are continuing to participate on that type of an undertaking in conjunction with Atomic Energy of Canada Limited who will, in effect, act as prime contractor on these further offshore jobs that develop.

Mr. Foster: In these three or more examples, would you actually be the operator of the nuclear installation? As I understand this Bill, it is the operator that is responsible, is it not?

Mr. Graham: Generally, the operating part of the program that I outlined to you was handled by the group that were going to run the plant. At N P D, for example, the actual operation was carried out by Ontario Hydro staff. There was some technical supervision provided by our company in the background, in organizing the over-all program. The same approach was used at Whiteshell to some degree although the Atomic Energy of Canada operating staff actually operated the facility. In the project in Pakistan in which we are engaged we will have direct responsibility for operating that facility up to the time that the customer, in that case the government there, accepts the facility.

Mr. Foster: This Bill would only apply in Canada, would it not?

[Interprétation]

service, l'Énergie atomique du Canada, Limitée en a assuré le fonctionnement.

Nous continuons de fournir du combustible et des composants et nous ne manquons jamais de nous tenir au courant des modifications et des changements apportés à cette station. Dans une moins large mesure nous avons également participé à la station de Douglas Point et à celle de Pickering où nous avons fourni des composants, de l'aide technique spécialisée dans le montage des réacteurs.

Dans les environs de Karachi, au Pakistan ouest, nous avons entrepris des travaux où nous sommes entièrement responsables du plan, de l'approvisionnement, de la construction, de l'entrée en service et de la mise en opération du nouveau genre de centrale nucléaire CANDU produisant ensemble 25 mégawatts et nous avons à peu près terminé la construction de cette centrale atomique. On s'attend à ce qu'elle soit mise en service l'an prochain. Il s'agit d'une opération entièrement clé-en-main, à prix ferme et dont le rendement est garanti pour un temps donné.

Ce genre de protection totale ne nous intéresse plus maintenant, mais nous continuons quand même à participer dans ce genre d'entreprises de concert avec l'Énergie atomique du Canada, Limitée, qui est le premier entrepreneur dans ces travaux qui se développent à l'extérieur du Canada.

M. Foster: Dans ces trois exemples que vous nous avez nommés, seriez-vous l'exploitant de ces installations nucléaires? Si j'ai bien compris le projet de loi, c'est l'exploitant qui en a la responsabilité, n'est-ce pas?

M. Graham: D'habitude, le fonctionnement du programme dont je vous ai fait le résumé a été assumé par des groupes qui devaient s'occuper de cette installation. Pour ce qui est du réacteur NPD, le personnel de la régie dite *Hydro Electric Power Commission* de l'Ontario en a assuré l'opération. Notre société a fourni une surveillance technique en organisant le programme d'ensemble, ce qui, jusqu'à un certain point est la même méthode qu'à Whiteshell, bien que l'Énergie atomique du Canada, Limitée, ait en réalité exploité l'installation. En ce qui concerne la centrale nucléaire du Pakistan dans la construction de laquelle nous nous sommes engagés, l'exploitation de ses services relèvera entièrement de nous jusqu'à ce que le gouvernement pakistanaïse accepte l'installation en cause.

M. Foster: N'est-il pas vrai que l'application de ce projet de loi ne vaudra qu'à l'intérieur de notre pays?